

COMPTE RENDU - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	PELHATRE Michel	BERNAY Marie-Hélène
GODET Pascal	KERJEAN Nathalie	RAULT Annie
PICOUAYS Jacqueline	LUCAS Dominique	MAILLARD Rémi
BOTREL Marie-Claire	LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc
LEMAITRE Fabrice	BRIAND Marie	GUILLEMOT Jean-Claude

Absents Excusés : Monsieur Didier YVART, Madame Fabienne Ambroise pouvoir à Monsieur Fouré Jean-Luc, Madame CAYET Laurette pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne, Monsieur THOMAS François pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire, GUEMARD Bruno pouvoir à Monsieur GODET Pascal, Madame MENARD Vanessa, LEMONNIER Rosanna.

Secrétaire de séance : Madame BOTREL Marie-Claire

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022

FINANCES

Vote des tarifs communaux 2023.

DESIGNATION	TARIFS 2023 en €
PECHE ETANG DU PARC DU VAL DROUET	
Association commune	GRATUIT
Association hors commune	GRATUIT
Carte à l'année : commune adulte	GRATUIT
Carte à l'année : hors commune	GRATUIT
Carte à l'année : enfant -12 ans hors commune	GRATUIT
Prix journée : commune adulte et enfant	GRATUIT
: enfant de - 12 ans hors	
Prix journée commune	GRATUIT
Prix journée : adulte hors commune	GRATUIT
CIMETIERE	
Concession	
* 30 ans	163 €
Pleine terre	66 €
Espace Cinéraire	
Menhirs	
* 10 ans	245 €
* 15 ans	367 €
* 20 ans	485 €

Dolmens			
	* 10 ans		279 €
	* 15 ans		397 €
	* 20 ans		518 €
Cavurnes			
	* 10 ans		279 €
	* 15 ans		397 €
	* 20 ans		518 €
INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE			195 €
BIBLIOTHEQUE L'IMAGIN'R			
Commune			GRATUIT
Cartes d'abonnement égarées			2 €
Beau livre			50 €
Livre			20 €
Revue			6 €
CD			15 €
DVD			50 €
Commune	Cours informatique (par session)		12 €
	Echange en langue anglaise (annuel)		12€
Hors Commune	Cours informatique (par session)		17€
	Echange en langue anglaise (annuel)		17€
DROIT DE PLACE MARCHAND AMBULANT			
Étalage de - 3 mètres linéaires			7 €
par mètre supplémentaire			3 €
PUBLICITE BULLETIN COMMUNAL			
Artisans et commerçants situés sur la commune			40 €
MAISON DES SPORTS - FOYER CULTUREL SCENE			
Vin d'honneur et évènements familiaux (1/2 J) (Réservés aux habitants de la communes)			57 €
MATERIEL			
Commune	salle Hélène BOUCHER	Couvert (l'unité)	0.40 €
		Verres ou tasses	
		100	15.50 €
		Verres ou tasses	
		150	23.00 €
		Verres ou tasses	
200	31.00 €		
		Autre matériel	0.40 €
Hors commune	salle Hélène BOUCHER	Couvert (l'unité)	0.70 €
		Verres ou tasses	
		100	20.50 €
		Verres ou tasses	
		150	31.00 €
		Verres ou tasses	
200	41.00 €		
		Autre matériel	0.70 €

Commune	salle Clément ADER	Couverts 100	41.00 €
		Couverts 150	62.00 €
		Couverts 200	82.00 €
		Couverts 250	103.00 €
		Verres ou tasses 100	15.50 €
		Autre matériel	0.40 €
Hors commune	salle Clément ADER	Couverts 100	72.00 €
		Couverts 150	108.00 €
		Couverts 200	144.00 €
		Couverts 250	180.00 €
		Autre matériel	0.70 €
VAISSELLES PERDUES OU CASSEES			
		Clips box	10.00 €
		Assiette plate grande	3.00 €
		Assiette creuse	2.70 €
		Assiette plate petite	2.70 €
		Assiette à dessert	2.40 €
		Verre ordinaire	0.50 €
		Verre ballon	0.95 €
		Verre à vin	1.45 €
		Flûte	1.15 €
		Cuillère grande	0.50 €
		Cuillère petite	0.20 €
		Couteau	0.50 €
		Tasse café	1.90 €
		Tasse chocolat	2.50 €
		Fourchette	0.50 €
		Louche	15.00 €
		Pichet	14.50 €
		Plateau stratifié	10.70 €
		Corbeille	6.00 €
		Plat inox	8.70 €
		Saladier	14.50 €
		Grilles du four	7.10 €
		Plaque de cuisson	24.70 €
		Plat four 55mm	19.60 €
		Couvercle	13.90 €
		Plat gastro 100mm	22.50 €
		Faitout alu Ø 40	98.00 €
		Couvercle Ø 40	20.00 €
		Faitout alu Ø 36	84.00 €
		Couvercle Ø 36	16.70 €
		Plat alu avec anses 45x36	110.00 €
BARRIERES		Unité	1.35 €

SALLE CLEMENT ADER		Tarif W-E	+1/2 J	+ 1 j
ASSOCIATIONS COMMUNE		2023	2023	2023
Manifestation ½ journée			77 €	
Manifestation avec repas		180 €		89 €
Manifestation de nature culturelle sans repas		153 €		
2 manifestations : l'une avec repas		180 €		
l'autre sans repas		153 €		
Réveillon		328 €		
Option : Sono				
Option : Vidéoprojecteur		30 €		
PRIVES				
Habitants de la commune	Salle	360 €	89 €	178 €
	Option : Sonorisation			
	Option : Vidéoprojecteur	57 €		
Habitants hors commune	Salle	516 €	130 €	260 €
	Option : Sonorisation			
	Option : Vidéoprojecteur	137 €		
Privé ou commerçant Tarif séance (danse...)		66 €		
Association extérieure Tarif séance (yoga...)		28 €		
Chèque Caution		550 €		

Remise des clefs le vendredi en fonction des disponibilités de l'agent communal.

Reprise des clefs en fonction des disponibilités de l'agent communal.

Utilisation par les loueurs à partir du samedi matin pour les mois d'hiver du 1er janvier au 31 mars (Répétition théâtre le vendredi soir).

SALLE HELENE BOUCHER		Tarif W-E	+1/2 J	+1 J
ASSOCIATION COMMUNE		2023	2023	2023
Manifestation ½ journée			57 €	
Manifestation avec repas		96 €		
Manifestation de nature culturelle sans repas		88 €		
Réveillon		198 €		
PRIVES				
Habitants de la commune		192 €	57 €	101 €
Réveillon pour les habitants de la commune		290 €		
Habitants hors commune		328 €	82 €	164 €
Réveillon hors commune		468 €		
Privé ou commerçant Tarif séance (danse...)		42 €		
Association extérieure Tarif séance (yoga...)		18 €		
Chèque Caution		550 €		

Remise des clefs le vendredi en fonction des disponibilités de l'agent communal.

Reprise des clefs le lundi en fonction des disponibilités de l'agent communal.

Occupation de courte durée pour les associations Trélivannaises : Location avec repas en semaine (sauf le vendredi) : 57 € .

Cérémonie obsèques 1/2 journée Trélivannais 57 €.

Pour les 2 salles :

L'APE Mosaïque, la FNACA bénéficient du tarif associations de la commune.

Gratuité pour le week end Téléthon, les activités scolaires, Trélivan Animation pour Noël

Tarif commune pour le personnel municipal.

CLSPD ou Dinan Agglomération, gratuité.

Bilans : cantine, garderie, accueil de loisirs sans hébergement.

Cantine :

Dépenses: 133 153.47 €

Recettes : 75 166.70 €

Déficit : 57 986.77 €

Garderie :

Dépenses : 35 782.00 €

Recettes : 22 037.16 €

Déficit : 13 744.84 €

Accueil de Loisirs :

Dépenses : 19 269.06 €

Recettes : 12 370.40 €

Déficit : 6 898.66 €

Ecole Jean Ferrat : demande de participation pour un déplacement au Puy du Fou.

Le conseil municipal vote la prise en charge du coût du transport (1 898 €) pour un déplacement de deux jours au parc du Puy du Fou le vendredi 26 et samedi 27 mai 2023

ENFANCES - JEUNESSES

Accueil de Loisirs sans Hébergement.

Le conseil municipal décide d'organiser un accueil de loisirs sans hébergement.

Fonctionnement :

ALSH du 10 juillet au 28 juillet 2023.

Garderie gratuite de 7 h 30 à 9 h et de 17h 00 à 18 h 30.

Enfants de 3 ans au 30 juin 2023 à 12 ans dans l'année.

Règlement de la totalité du séjour est effectué lors de l'inscription de l'enfant

Tarifs famille :

Quotient Familial	ALSH 2023			
	Tarif journée		Mini Camp	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors commune
0-512	6.80 €	8.00 €	52.00 €	61.00 €
513-900	11.20 €	13.50 €	75.00 €	88.50 €
901-1500	13.80 €	16.90 €	89.00 €	105.00 €
>1500	16.30 €	18.90 €	101.00 €	116.00 €

Rémunération des animateurs (trices) :

Statut	Forfait journalier
Animateurs (trices) BAFA	SMIC en vigueur en juillet 2023
Animateurs (trices) BAFA avec option Surveillant de baignade	4€10 de plus que le forfait animateur
Animateurs (trices) Stagiaires (rémunération au-delà des 14 jours de stage réglementaire)	SMIC pas de rémunération cette année 14 jours d'ouverture

Salaire forfaitaire à la journée indexé sur le SMIC en vigueur, incluant le temps de la garderie.

Congés payés 10 % du traitement forfaitaire brut.

Forfait déplacement directrice 70 €.

Recensement de la voirie communale.

Le conseil municipal approuve la nouvelle longueur de la voirie à 32907 mètres linéaires (30653 ml + 2254 ml = 32907 ml).

Pour : 19

Réfection de la route de la Sevestrais.

Le conseil municipal décide de lancer une consultation pour désigner un bureau d'étude pour effectuer la réfection des accotements et du réseau des eaux pluviales et autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Etude Urbaine élargissement du sursis à statuer sur le secteur de la Renaudais.

Le conseil municipal :

- Approuve l'élargissement du sursis à statuer sur le secteur UB de la Renaudais.
- Approuve la prise en considération de l'étude en cours d'un projet de dynamisation et de développement durable du centre bourg

- Approuve la création d'un périmètre d'étude, à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire susceptibles de compromettre ou de ne pas répondre aux objectifs d'aménagement du centre bourg. Périmètre d'étude sur le plan ci-dessus
- Décide que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R424-24 du code de l'urbanisme d'un affichage pendant 1 mois minimum à la mairie et au siège de l'établissement public compétent en matière de PLUIH et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- Décide que la délibération fera l'objet, du report au PLUIH du périmètre à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire.



Cabinet médical 6 rue du Centre – lancement de la consultation d'un maître d'œuvre ou architecte.

Le conseil municipal décide de lancer la consultation d'un architecte ou maître d'œuvre pour le réaménagement du local et autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Dispositif Ecowatt.

Le conseil municipal décide d'adhérer au dispositif Ecowatt

Parcelle B1122- estimation des domaines et mandatement de l'Etablissement Public Foncier.

Le conseil municipal :

- Décide de solliciter le Pôle Evaluation Domaniale pour une estimation de la parcelle B1122 sans la partie habitation.
- Mandate l'Etablissement Public Foncier pour une éventuelle acquisition de la parcelle B1122 sans la partie habitation, parcelle à densifier.

PERSONNEL

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – Agent de maîtrise.

Le conseil municipal décide de rattacher le cadre d'emploi des agents de maîtrise à la délibération 2018-53 du 18 octobre 2018.

AFFAIRE GENERALE

Désignation d'un délégué titulaire pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude.

Le conseil municipal désigne Monsieur FOURE Jean-Luc au comité syndical du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Suzanne LEBRETON

